

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

FÉVRIER
2022

PRINCIPALES TENDANCES

A fin février 2022 et en comparaison avec la même période de 2021, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après :

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes brutes de 7,2%, provenant de :

1- la hausse des recettes douanières nettes de 17,2%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 7 MDH à fin février 2022 contre 8 MDH un an auparavant :

- droits de douane (+13,8%) ;
- TVA à l'importation (+27,1%). A fin février 2021, la TVA à l'importation avait enregistré une baisse de 10,2% par rapport à son niveau à fin février 2020, soit -635 MDH (5.619 MDH contre 6.254 MDH) ;
- taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (-4,3%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 3 MDH à fin février 2022 contre 4 MDH un an auparavant. A fin février 2021, la TIC sur les produits énergétiques avait enregistré une baisse de 18,5% par rapport à son niveau à fin février 2020, soit -522 MDH (2.307 MDH contre 2.829 MDH) ;

2- la hausse de la TIC sur les tabacs manufacturés (+26,9%) et des autres TIC (+67%). A fin février 2021, la TIC sur les tabacs manufacturés avait baissé de 21,8% par rapport à son niveau à fin février 2020, soit -374 MDH (1.340 MDH contre 1.714 MDH) ;

3- la hausse des recettes nettes de la fiscalité domestique de 3,1%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général qui ont été de 1.182 MDH à fin février 2022 contre 816 MDH un an auparavant :

- l'IS a enregistré une hausse de 6,9%, compte tenu de restitutions qui ont été de 15 MDH à fin février 2022 contre 34 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2020, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,5 MMDH. A fin février 2021, l'IS avait enregistré une baisse de 8,8% par rapport à son niveau à fin février 2020, soit -216 MDH (2.235 MDH contre 2.451 MDH).
- l'IR (+1,4%), compte tenu de restitutions qui ont été de 30 MDH à fin février 2022 contre 18 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une hausse de 0,3% par rapport à leur niveau de fin février 2021.

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une augmentation de 3%.

- la TVA à l'intérieur (-2%), compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 1.116 MDH à fin février 2022 contre 738 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2020, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 42,2 MMDH. A fin février 2021, la TVA à l'intérieur avait baissé de 2,8% par rapport à son niveau à fin février 2020, soit -176 MDH (6.005 MDH contre 6.181 MDH).

A fin février 2022, les remboursements de TVA à l'intérieur (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) ont été de 1.594 MDH contre 1.056 MDH un an auparavant.

- les droits d'enregistrement et de timbre ont été de 4.776 MDH à fin février 2022 contre 4.382 MDH un an auparavant, en hausse de 9% ou +394 MDH. A fin février 2021, les recettes au titre des droits d'enregistrement et de timbre avaient enregistré une baisse de 9,1% par rapport à leur niveau à fin février 2020, soit -437 MDH (4.382 MDH contre 4.819 MDH).

- les majorations de retard (+62,1%), résultant de recettes brutes de 303 MDH contre 200 MDH et de dégrèvements de 21 MDH à fin février 2022 contre 26 MDH un an auparavant. A fin février 2021, les majorations de retard avaient enregistré une diminution de 26,2% par rapport à leur niveau à fin février 2020, soit -71 MDH (200 MDH contre 271 MDH).

4- la baisse des recettes non fiscales de 20,8% en raison notamment de la diminution des recettes en atténuation des dépenses de la dette (269 MDH contre 752 MDH) et de la redevance gazoduc (-104 MDH), conjuguée à la hausse des versements des comptes spéciaux du Trésor au profit du budget général (553 MDH contre 302 MDH) et des recettes de monopoles (814 MDH contre 614 MDH).

Au niveau des dépenses

1- un taux d'engagement global des dépenses de 22% et un taux d'émission sur engagements de 69%, contre respectivement 23% et 68% un an auparavant ;

2- une augmentation des dépenses ordinaires de 18,4% provenant de :

- la hausse de 5,5% des dépenses de biens et services, due à la baisse de 0,4% des dépenses de personnel et à la hausse de 17,6% des autres dépenses de biens et services ;
- la diminution de 2,5% des charges en intérêts de la dette ;
- la hausse de 5,4 MMDH des émissions de la compensation ;
- l'augmentation de 44,3% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) est de 1.596 MDH contre 1.057 MDH à fin février 2021.

3- une baisse des dépenses d'investissement émises de 2,5%, passant de 15,4 MMDH à fin février 2021 à 15 MMDH à fin février 2022, en raison de l'augmentation de 3,9% des dépenses des ministères et de la diminution de 4,5% des dépenses des charges communes.

Soldes du Trésor

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire négatif de 10,2 MMDH contre un solde ordinaire négatif de 5,2 MMDH un an auparavant;
- un déficit du Trésor de 11,5 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 13,6 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un déficit du Trésor de 10,2 MMDH à fin février 2021 compte tenu d'un solde positif de 10,3 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

(Hors TVA des collectivités territoriales)

En millions de dirhams

	Février 2021	LF 2022	Février 2022	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES ORDINAIRES	36 230	253 738	38 837	15,3%	7,2%
1.1- Recettes fiscales⁽¹⁾ :	33 411	230 994	36 604	15,8%	9,6%
<i>Impôts directs</i>	11 879	98 622	12 249	12,4%	3,1%
<i>Impôts indirects</i>	15 492	105 399	17 693	16,8%	14,2%
<i>Droits de douane</i>	1 658	12 062	1 886	15,6%	13,8%
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	4 382	14 911	4 776	32,0%	9,0%
1.2- Recettes non fiscales :	2 819	22 744	2 233	9,8%	-20,8%
<i>Monopole et participations</i>	614	13 985	814	5,8%	32,6%
<i>Privatisation</i>	0	5 000	0	0,0%	
<i>Domaine</i>	61	350	57	16,3%	-6,6%
<i>Autres recettes⁽²⁾</i>	2 144	3 409	1 362	40,0%	-36,5%
2- DEPENSES ORDINAIRES⁽³⁾	41 388	271 193	49 015	18,1%	18,4%
2.1- Biens et services :	35 994	216 967	37 971	17,5%	5,5%
<i>Personnel</i>	24 142	147 537	24 034	16,3%	-0,4%
<i>Autres biens et services⁽³⁾</i>	11 852	69 430	13 937	20,1%	17,6%
2.2- Intérêts de la dette :	4 570	29 074	4 455	15,3%	-2,5%
<i>Intérieure</i>	3 853	24 390	3 996	16,4%	3,7%
<i>Extérieure</i>	717	4 684	459	9,8%	-36,0%
2.3- Compensation⁽³⁾	0	17 020	5 400	31,7%	
2.4- Rembours. dégrèv. et restitut. fiscaux⁽⁴⁾	824	8 132	1 189	14,6%	44,3%
3- SOLDE ORDINAIRE	-5 158	-17 455	-10 178		
4- INVESTISSEMENT⁽³⁾	15 365	87 402	14 984	17,1%	-2,5%
5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	10 152	50	13 436		
6- SOLDE DES SEGMA	176	0	190		
7- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL⁽⁵⁾	-10 195	-104 807	-11 537		
8- VARIATION DES INSTANCES	-3 261	0	-7 499		
9- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT	-13 456	-104 807	-19 036		
10- FINANCEMENT INTERIEUR :	9 796	82 635	18 166		
<i>Dont :</i>					
<i>Adjudications</i>	6 657		21 337		
<i>Dépôts au Trésor</i>	-2 237		-755		
<i>Compte courant à BAM</i>	2 759		2 034		
11- FINANCEMENT EXTERIEUR :	3 660	22 172	870		
<i>Tirages et dons</i>	4 993	41 500	2 259		
<i>Amortissement</i>	-1 333	-19 328	-1 389		

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et les dépenses des CST concernés.

(2) les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses de la dette, de la redevance gazoduc et des recettes diverses des différents ministères.

(3) les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances). Les autres biens et services regroupent les dépenses de matériel et les charges communes de fonctionnement hors dépenses de compensation.

(4) les remboursements, dégrèvements et restitutions concernent l'ensemble de la fiscalité domestique et douanière (cf. détail à la page 9).

(5) tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2022.

RECETTES ORDINAIRES

	Février 2021	LF 2022	Février 2022	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES⁽¹⁾	33 411	230 994	36 604	15,8%	9,6%
IMPÔTS DIRECTS	11 879	98 622	12 249	12,4%	3,1%
<i>Taxe Professionnelle⁽²⁾</i>	25	220	8	3,6%	-68,0%
<i>Impôt sur les Sociétés</i>	2 235	52 078	2 368	4,5%	6,0%
<i>Impôt sur le Revenu</i>	9 393	43 179	9 533	22,1%	1,5%
<i>Taxe d'Habitation⁽²⁾</i>	3	22	1	4,5%	-66,7%
<i>Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéficiaires</i>	18	0	2		-88,9%
<i>Majorations de retard</i>	200	2 298	303	13,2%	51,5%
<i>Taxe aérienne pour solid. et promot. touristique</i>	0	800	28	3,5%	
<i>Autres⁽³⁾</i>	5	25	6	24,0%	20,0%
DROITS DE DOUANE^(*)	1 658	12 062	1 886	15,6%	13,8%
IMPÔTS INDIRECTS	15 492	105 399	17 693	16,8%	14,2%
TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION^(*) :	3 868	30 953	4 275	13,8%	10,5%
<i>Tabacs manufacturés^(*)</i>	1 340	11 813	1 700	14,4%	26,9%
<i>Produits énergétiques^(*)</i>	2 307	17 150	2 206	12,9%	-4,4%
<i>Autres^(*)</i>	221	1 990	369	18,5%	67,0%
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :	11 624	74 446	13 418	18,0%	15,4%
<i>à l'intérieur</i>	6 005	31 337	6 277	20,0%	4,5%
<i>à l'importation^(*)</i>	5 619	43 109	7 141	16,6%	27,1%
DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE	4 382	14 911	4 776	32,0%	9,0%
RECETTES NON FISCALES	2 819	22 744	2 233	9,8%	-20,8%
<i>Domaine</i>	61	350	57	16,3%	-6,6%
<i>Monopoles et participations</i>	614	13 985	814	5,8%	32,6%
<i>Privatisation⁽⁴⁾</i>	0	5 000	0	0,0%	
<i>Fonds de concours et dons</i>	272	0	212		-22,1%
<i>Recettes en atténuation de dépenses de la dette</i>	752	1 000	269	26,9%	-64,2%
<i>Redevance gazoduc^(*)</i>	104	0	0		-100,0%
<i>Recettes diverses⁽⁵⁾</i>	1 016	2 409	881	36,6%	-13,3%
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	36 230	253 738	38 837	15,3%	7,2%

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.

(2) il s'agit de la part de l'Etat dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation.

(3) les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons.

(4) « Produits de cession des participations de l'Etat » rubrique 1100013000860060 du budget général.

(5) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancellerie, etc... A partir de 2016, les recettes diverses tiennent compte des versements de certains CST et SEGMA au budget général, en application des dispositions de la loi organique relative à la loi de finances qui interdit les versements entre SEGMA et entre SEGMA et CST (article 22), entre CST et entre CST et SEGMA (article 27). Des versements peuvent être effectués au profit du budget général à partir des SEGMA et des CST (articles 22 et 27).

(*) A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

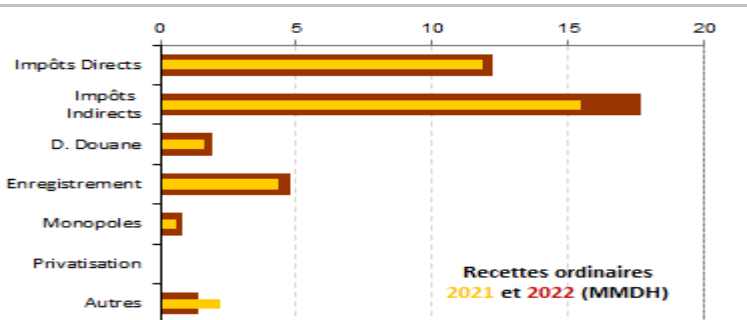
La situation des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin février 2022 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires brutes de 7,2% et des dépenses ordinaires émises de 18,4% dégageant ainsi un solde ordinaire négatif de 10,2 MMDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 19 MMDH et d'un flux net positif du financement extérieur de 870 MDH, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 18,2 MMDH.

1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires brutes¹ se sont établies à 38,8 MMDH contre 36,2 MMDH à fin février 2021, en hausse de 7,2% ou +2,6 MMDH.

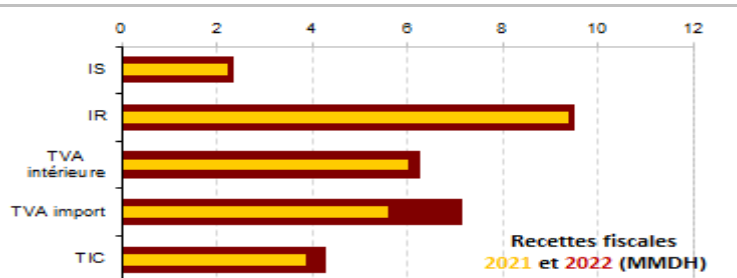
Ceci s'explique par l'augmentation des impôts directs de 3,1%, des droits de douane de 13,8%, des impôts indirects de 14,2% et des droits d'enregistrement et de timbre de 9%, conjuguée à la baisse des recettes non fiscales de 20,8%.



1.1- RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales brutes ont été de 36,6 MMDH contre 33,4 MMDH à fin février 2021, en augmentation de 9,6% ou +3,2 MMDH.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la hausse des recettes douanières de 17,2% et de la fiscalité domestique de 4,7%.



1.1.1-RECETTES DOUANIERES²

Les recettes douanières nettes (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 11.226 MDH à fin février 2022 contre 9.576 MDH un an auparavant, en hausse de 17,2% ou +1.650 MDH par rapport à leur niveau à fin février 2021, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 7 MDH à fin février 2022 contre 8 MDH un an auparavant.

Les recettes douanières brutes ont été de 11.233 MDH à fin février 2022 contre 9.584 MDH un an auparavant, en hausse de 17,2% ou +1.649 MDH par rapport à leur niveau à fin février 2021.

- Droits de douane

Les recettes nettes des droits de douane réalisées à fin février 2022 ont atteint 1.883 MDH contre 1.655 MDH un an auparavant, soit une hausse de 13,8% ou +228 MDH.

- TVA à l'importation

Les recettes nettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 7.140 MDH à fin février 2022 contre 5.618 MDH à fin février 2021, enregistrant une hausse de 27,1% ou +1.522 MDH. A fin février 2021, la TVA à l'importation avait enregistré une baisse de 10,2% par rapport à son niveau à fin février 2020, soit -635 MDH (5.619 MDH contre 6.254 MDH).

La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une hausse de 64,4% ou +523 MDH et celle sur les autres produits une augmentation de 20,8% ou +999 MDH.

- TIC sur les produits énergétiques

Les recettes nettes de la TIC sur les produits énergétiques ont atteint 2.203 MDH contre 2.303 MDH, en diminution de 4,3% par rapport à leur niveau de fin février 2021 ou -100 MDH, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 3 MDH à fin février 2022 contre 4 MDH un an auparavant.

A fin février 2021, la TIC sur les produits énergétiques avait enregistré une baisse de 18,5% par rapport à son niveau à fin février 2020, soit -522 MDH (2.307 MDH contre 2.829 MDH).

Les recettes brutes de la TIC sur les produits énergétiques ont été de 2.206 MDH contre 2.307 MDH, en baisse de 4,4% par rapport à leur niveau de fin février 2021 ou -101 MDH.

¹ Il s'agit des recettes brutes, compte non tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

² A compter du 1^{er} février 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

1.1.2- FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes nettes³ réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 22,1 MMDH à fin février 2022 contre 21,5 MMDH à fin février 2021, en hausse de 3,1% ou +670 MDH, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général de 1.182 MDH à fin février 2022 contre 816 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la fiscalité domestique ont été de 23,3 MMDH à fin février 2022 contre 22,3 MMDH à fin février 2021, soit une hausse de 4,7% ou +1.036 MDH.

- Impôt sur les sociétés

Les recettes nettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 2.353 MDH à fin février 2022 contre 2.201 MDH un an auparavant, en hausse de 6,9% ou +152 MDH, compte tenu de restitutions qui ont été de 15 MDH à fin février 2022 contre 34 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2020, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,5 MMDH⁴. A fin février 2021, l'IS avait enregistré une baisse de 8,8% par rapport à son niveau à fin février 2020, soit -216 MDH (2.235 MDH contre 2.451 MDH).

Les recettes brutes de l'IS ont été de 2.368 MDH à fin février 2022 contre 2.235 MDH à fin février 2021, en augmentation de 6% ou +133 MDH.

- Impôt sur le revenu

Les recettes nettes de l'IR à fin février 2022 ont enregistré une hausse de 1,4% par rapport à leur niveau à fin février 2021 (9.503 MDH contre 9.375 MDH), soit +128 MDH, compte tenu de restitutions de 30 MDH contre 18 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une augmentation de 0,3% ou +2 MDH par rapport à leur niveau de 2021 (691 MDH contre 689 MDH).

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une hausse de 3% ou +47 MDH.

Recettes brutes de l'Impôt sur le Revenu			
	2021	2022	Evolution en %
IR total	9 393	9 533	1,5%
dont IR prélevé par la DDP	1 561	1 608	3,0%

- TVA à l'intérieur

Les recettes nettes générées par la TVA à l'intérieur à fin février 2022 se sont établies à 5.161 MDH contre 5.267 MDH à fin février 2021, en baisse de 2% ou -106 MDH, compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 1.116 MDH à fin février 2022 contre 738 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2020, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 42,2 MMDH⁵. A fin février 2021, la TVA à l'intérieur avait baissé de 2,8% par rapport à son niveau à fin février 2020, soit -176 MDH (6.005 MDH contre 6.181 MDH).

Les recettes brutes de la TVA à l'intérieur ont été de 6.277 MDH contre 6.005 MDH un an auparavant, en hausse 4,5% ou +272 MDH.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur a été de 1.594 MDH à fin février 2022 contre 1.056 MDH à fin février 2021, soit +538 MDH. Les remboursements de TVA (1.594 MDH) sont imputés à raison de 70% au budget général, soit 1.116 MDH, et de 30% au compte d'affectation spéciale « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA », soit 478 MDH.

- Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et de timbre ont été de 4.776 MDH à fin février 2022 contre 4.382 MDH un an auparavant, soit une hausse de 9% ou +394 MDH. A fin février 2021, les recettes au titre des droits d'enregistrement et de timbre avaient baissé de 9,1% par rapport à leur niveau à fin février 2020, soit -437 MDH (4.382 MDH contre 4.819 MDH).

- Majorations de retard

Les recettes nettes au titre des majorations de retard ont enregistré une hausse de 62,1%, résultant de recettes brutes de 303 MDH contre 200 MDH et de dégrèvements de 21 MDH à fin février 2022 contre 26 MDH un an auparavant. A fin février 2021, les majorations de retard avaient enregistré une diminution de 26,2% par rapport à leur niveau à fin février 2020, soit -71 MDH (200 MDH contre 271 MDH).

³ Il s'agit des recettes brutes diminuées des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

⁴ Données de la Direction Générale des Impôts.

⁵ Données de la Direction Générale des Impôts.

- Autres impôts directs

Les autres impôts directs (part du budget général dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, taxe de licence, ...) ont été de 15 MDH contre 33 MDH, en baisse de 54,5% ou -18 MDH.

A fin février 2022, les recettes au titre de la taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique ont été de 28 MDH.

1.2-RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont été de 2.233 MDH contre 2.819 MDH un an auparavant, en baisse de 20,8% ou -586 MDH, en raison notamment de la diminution des recettes en atténuation de dépenses de la dette (269 MDH contre 752 MDH) et de la redevance gazoduc (-104 MDH), conjuguée à la hausse des versements des comptes spéciaux du Trésor au profit du budget général (553 MDH contre 302 MDH) et des recettes de monopoles (814 MDH contre 614 MDH).

- Monopoles et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 814 MDH à fin février 2022 contre 614 MDH à fin février 2021, en hausse de 32,6% ou +200 MDH.

Les recettes à fin février 2022 ont été versées par l'Agence de la conservation foncière (720 MDH contre 500 MDH) et Bank Al-Maghrib (94 MDH contre 90 MDH).

Produit des monopoles et participations				
	2021	LF 2022	2022	Taux de réalis.
B.A.M	90	600	94	15,7%
I.A.M	0	501	0	0,0%
O.C.P	0	5 400	0	0,0%
ANCFCC	500	3 280	720	22,0%
Autres	24	4 204	0	0,0%
TOTAL	614	13 985	814	5,8%

- Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une diminution de 36,5%, due pour l'essentiel à la baisse des recettes en atténuation de dépenses de la dette (269 MDH contre 752 MDH) et de la redevance gazoduc (-104 MDH).

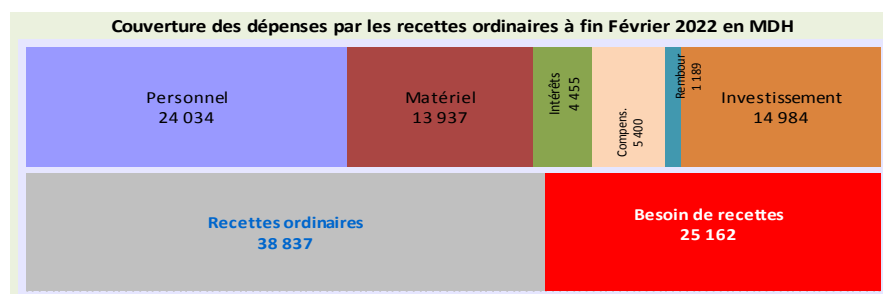
Structure des recettes ordinaires nettes

A fin février 2022, les dix principales natures de recettes nettes ci-après représentent 95,8% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 12,3 MMDH, la TVA constitue la première source de recettes du budget général de l'Etat.

Principales natures de recettes nettes du budget général à fin Février 2022				
Nature	Recettes ordinaires en millions DH	Evol en %	Structure	
1 Taxe sur la valeur ajoutée	12 301	▲ 13,0%	32,7%	
- à l'importation	7 140	▲ 27,1%	19,0%	
- à l'intérieur	5 161	▼ 2,0%	13,7%	
2 Impôt sur le revenu	9 503	▲ 1,4%	25,2%	
3 Droits d'enregistrement	4 776	▲ 9,0%	12,7%	
4 Impôt sur les sociétés	2 353	▲ 6,9%	6,3%	
5 TIC prod. énergétiques	2 203	▼ 4,3%	5,9%	
6 Droits de douane	1 883	▲ 13,8%	5,0%	
7 TIC tabacs manufacturés	1 700	▲ 26,9%	4,5%	
8 Monopoles	814	▲ 32,6%	2,2%	
9 Majorations de retard	282	▲ 62,1%	0,7%	
10 Recettes en atténuation de dépenses	269	▼ 64,2%	0,7%	

Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin février 2022, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 79,2% contre 87,5% un an auparavant. Ainsi, à fin février 2022, 61,9% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel et 35,9% aux dépenses de matériel.



Ainsi, une partie des dépenses émises au titre du budget général de l'Etat a été financée principalement par le recours à l'emprunt.

2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat se présente comme suit :

2.1- ENGAGEMENTS

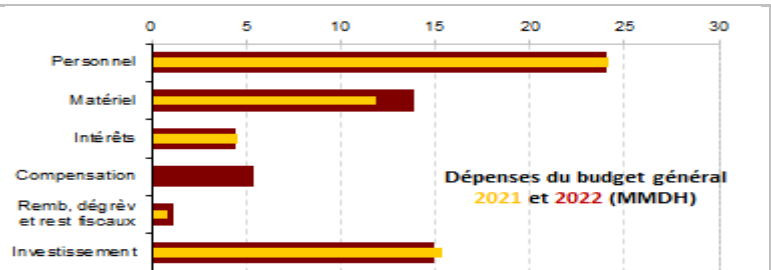
A fin février 2022, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 121,9 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 22% contre 23% à fin février 2021. Le taux d'émission sur engagements a été de 69% contre 68% un an auparavant.

Situation des engagements ^(*) de dépenses 2022					
	Crédits Disponibles	Engagements	Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagement
	1	2	3	(2) / (1)	(3) / (2)
Fonctionnement	242 119	50 848	44 560	21%	88%
Investissement	91 838	21 175	14 984	23%	71%
C.S.T	130 354	36 572	11 805	28%	32%
SEGMA	1 187	208	16	18%	8%
Dette	90 212	13 093	13 093	15%	100%
TOTAL	555 710	121 896	84 458	22%	69%

(*) Intégrant des émissions non soumises à engagement (personnel, dette, ...)

2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 72,6 MMDH à fin février 2022, en augmentation de 7,5% par rapport à leur niveau à fin février 2021, en raison de la hausse de 21% des dépenses de fonctionnement, conjuguée à la diminution de 2,5% des dépenses d'investissement et de 15% des charges de la dette budgétisée⁶.



DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Variation
Fonctionnement	36 818	242 119	44 560	18%	21,0%
Investissement	15 365	87 402	14 984	17%	-2,5%
Dette	15 412	90 212	13 093	15%	-15,0%
TOTAL	67 595	419 733	72 637	17%	7,5%

La diminution des charges de la dette budgétisée de 15% s'explique par la baisse de 20,3% des remboursements du principal (8,6 MMDH contre 10,8 MMDH) et de 2,5% des intérêts de la dette (4.455 MDH contre 4.570 MDH).

2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises ont été de 44,6 MMDH, dont 24 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une baisse de 0,4%. Les dépenses de matériel ont augmenté de 20,1% (12,7 MMDH contre 10,6 MMDH) et les dépenses des charges communes ont enregistré une hausse de 5,4 MMDH (6.640 MDH contre 1.281 MDH) en raison de l'augmentation des émissions de la compensation de 5,4 MMDH.

La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a augmenté de 44,3% en raison de la hausse des remboursements de la TVA à l'intérieur (1.116 MDH contre 738 MDH).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Variation
Personnel	24 142	147 537	24 034	16%	-0,4%
Matériel	10 571	55 680	12 697	23%	20,1%
Charges communes	1 281	28 570	6 640	23%	418,3%
dont compensation	0	17 020	5 400	32%	
Dépenses imprévues		2 200			
Remb, dégr, rest fiscaux	824	8 132	1 189	15%	44,3%
TOTAL	36 818	242 119	44 560	18%	21,0%

⁶ Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans.

Le montant des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux imputé au budget général a augmenté de 44,3% en raison notamment de la hausse de 378 MDH des remboursements de la TVA intérieure et de la baisse de 19 MDH des restitutions de l'IS, étant précisé que les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement, de 42,2 MMDH et de 4,5 MMDH à fin décembre 2020.

Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin février 2022 se sont établis à 24 MMDH contre 24,1 MMDH, en baisse de 0,4% par rapport à leur niveau de fin février 2021 ou -108 MDH. Les salaires servis par la DDP ont été de 20,2 MMDH, en augmentation de 2,1%, en raison de la hausse de la masse salariale structurelle de 1,3% et des rappels de 28,1% (797 MDH contre 622 MDH).

Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 13,9 MMDH, en hausse de 17,6% ou +2.085 MDH. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de divers établissements et entreprises publics (6,9 MMDH contre 5,9 MMDH) et des comptes spéciaux du Trésor (445 MDH, soit le même niveau un an auparavant).

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 4.455 MDH à fin février 2022 contre 4.570 MDH à fin février 2021, en baisse de 2,5% ou -115 MDH. Cette diminution s'explique par la hausse des charges en intérêts de la dette intérieure de 3,7% (3.996 MDH contre 3.853 MDH) et par la diminution de celles de la dette extérieure de 36% (459 MDH contre 717 MDH).

Compensation

A fin février 2022, les émissions au titre des dépenses de la compensation ont été de 5,4 MMDH, alors qu'à fin février 2021 aucune émission n'a été effectuée à ce titre.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux ont été de 1.189 MDH contre 824 MDH, en hausse de 44,3% ou +365 MDH. Cette augmentation s'explique en grande partie par la hausse des remboursements, dégrèvements et restitutions au titre de la fiscalité domestique (1.182 MDH contre 816 MDH) en raison notamment de la hausse des remboursements de la TVA (1.116 MDH contre 738 MDH) et de la baisse des restitutions de l'IS (15 MDH contre 34 MDH).

A fin décembre 2020, les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement de 42,2 MMDH et de 4,5 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Variation
1- Fiscalité domestique	816	7 932	1 182	14,9%	44,9%
Impôt sur les sociétés	34	631	15	2,4%	-55,9%
Impôt sur le revenu	18	138	30	21,7%	66,7%
TVA intérieure	738	6 991	1 116	16,0%	51,2%
Majorations de retard	26	162	21	13,0%	-19,2%
Droits d'enreg. et timbre	0	0	0		
Autres	0	10	0	0,0%	
2- Fiscalité douanière	8	200	7	3,5%	-12,5%
Droits d'importation	3	36	3	8,3%	
TIC prod. énergétiques	4	108	3	2,8%	-25,0%
TIC tabacs manufacturés	0	0	0		
Autres TIC	0	1	0	0,0%	
TVA à l'importation	1	9	1	11,1%	
Autres	0	46	0	0,0%	
TOTAL	824	8 132	1 189	14,6%	44,3%

SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin février 2022 a été négatif de 10,2 MMDH contre un solde ordinaire négatif de 5,2 MMDH un an auparavant.

2.2.2- INVESTISSEMENT

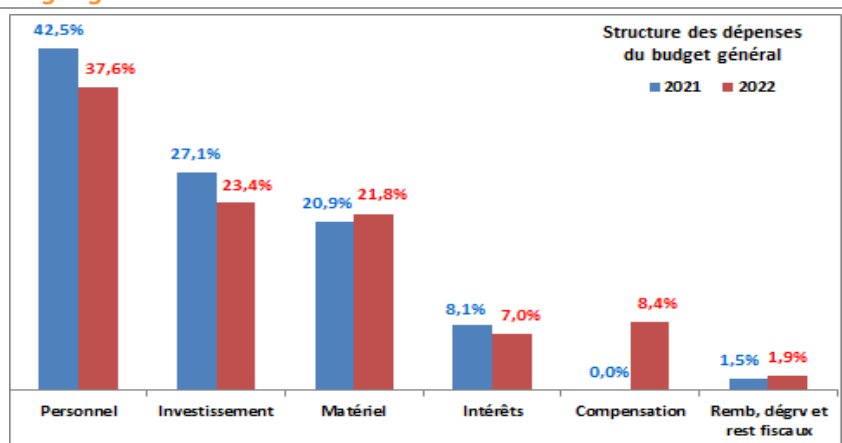
Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 15 MMDH à fin février 2022 contre 15,4 MMDH un an auparavant, en baisse de 2,5% ou -381 MDH, suite à la hausse des dépenses des ministères de 3,9% et à la diminution des dépenses des charges communes de 4,5%.

Les dépenses d'investissement tiennent compte du versement aux comptes spéciaux du Trésor d'un montant de 11,1 MMDH contre 10,5 MMDH à fin février 2021.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Var%
Investissement total :	15 365	87 402	14 984	17%	-2,5%
1- Ministères	3 724	56 543	3 869	7%	3,9%
2- Charges communes :	11 641	30 859	11 115	36%	-4,5%
- Concours divers	10 500	24 790	11 112	45%	5,8%
- Ristournes d'intérêts	0	246	0	0%	
- Autres	1 141	5 823	3	0%	-99,7%

Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin février 2021 et fin février 2022 fait ressortir une baisse de la part des dépenses de personnel, des dépenses d'investissement et des intérêts de la dette, conjuguée à la hausse de la part des émissions de la compensation, des dépenses de matériel et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux,.



3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 25,2 MMDH. Ces recettes tiennent compte des versements reçus des charges communes d'investissement du budget général pour 11,1 MMDH contre 10,5 MMDH à fin février 2021.

Les dépenses émises ont été de 11,8 MMDH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 485 MDH.

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 13,4 MMDH.

	RECETTES ^(*)			DEPENSES ^(*)			Flux nets 2022
	2021	LF 2022	2022	2021	LF 2022	2022	
C.A.S	11 627	87 406	12 990	7 909	86 706	7 271	5 720
TVA des Coll.Terr.	4 982	31 905	5 750	3 978	31 905	4 717	1 033
Part régions (IS, IR, ...)	676	9 000	703	3	9 000	2	700
I.N.D.H	22	3 350	1	0	3 350	0	1
Soutien prix. prd.alim.	50	600	34	0	600	0	34
F.S. Routier	577	2 700	529	0	2 700	0	529
F.D. Agricole	517	4 000	791	740	4 000	840	-49
Remploi domanial	328	2 230	356	0	2 230	50	306
Lutte contre chômage	245	1 500	395	170	1 500	182	213
Dons des pays du CCG	0	700	247	0	0	0	247
Appui Cohés. Sociale	394	10 000	428	0	10 000	182	246
F.S. Habitat	354	2 000	484	0	2 000	157	327
Gestion Covid-19	6	0	1	1 848	0	359	-358
Autres CAS	3 476	19 421	3 272	1 170	19 421	782	2 490
C. Dép. Dotation^(**)	11 745	10 801	12 250	5 293	10 801	4 449	7 801
Autres C.S.T	0	169	0	18	819	85	-85
TOTAL	23 372	98 376	25 240	13 220	98 326	11 805	13 436

(*) Les recettes et les dépenses des comptes spéciaux du Trésor représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

Les dépenses des CST tiennent compte des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

(**) Comptes de dépenses sur dotation.

4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

A fin février 2022, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 206 MDH contre 181 MDH à fin février 2021, en hausse de 13,8%.

Les dépenses ont été de 16 MDH à fin février 2022 contre 5 MDH un an auparavant, en augmentation de 220%.

Services de l'Etat gérés de manière autonome (*)					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Variation
Exploitation :	170	0	174		2,4%
Recettes	174	1 906	190	10%	9,2%
Dépenses	4	1 906	16	1%	
Equipement :	6	0	16		166,7%
Recettes	7	284	16	6%	128,6%
Dépenses	1	284	0	0%	

(*) Les recettes et les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS

A fin février 2022, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 15,3% des prévisions de la loi de finances, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 18,1% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 17,1%.

Réalisation des prévisions de la loi de finances 2022 en MDH				
	LF 2022	Février 2022	Taux de réalisation	Restes à réaliser
1- RECETTES ORDINAIRES	253 738	38 837	15,3%	-214 901
1.1- Recettes fiscales :	230 994	36 604	15,8%	-194 390
<i>Impôts directs</i>	98 622	12 249	12,4%	-86 373
<i>Impôt sur les sociétés</i>	52 078	2 368	4,5%	-49 710
<i>Impôt sur le revenu</i>	43 179	9 533	22,1%	-33 646
<i>Impôts indirects</i>	105 399	17 693	16,8%	-87 706
<i>TVA à l'intérieur</i>	31 337	6 277	20,0%	-25 060
<i>TVA à l'importation</i>	43 109	7 141	16,6%	-35 968
<i>Taxes intérieures de consommation</i>	30 953	4 275	13,8%	-26 678
<i>Droits de douane</i>	12 062	1 886	15,6%	-10 176
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	14 911	4 776	32,0%	-10 135
1.2- Recettes non fiscales :	22 744	2 233	9,8%	-20 511
<i>Monopole et participations</i>	13 985	814	5,8%	-13 171
<i>Domaine</i>	350	57	16,3%	-293
<i>Autres recettes</i>	8 409	1 362	16,2%	-7 047
2- DEPENSES ORDINAIRES	271 193	49 015	18,1%	-222 178
2.1- Biens et services :	216 967	37 971	17,5%	-178 996
<i>Personnel</i>	147 537	24 034	16,3%	-123 503
<i>Autres biens et services</i>	69 430	13 937	20,1%	-55 493
2.2- Intérêts de la dette :	29 074	4 455	15,3%	-24 619
<i>Intérieure</i>	24 390	3 996	16,4%	-20 394
<i>Extérieure</i>	4 684	459	9,8%	-4 225
2.3- Compensation	17 020	5 400	31,7%	-11 620
2.4- Rembours, dégrèvements et restitutions fiscales	8 132	1 189	14,6%	-6 943
3- INVESTISSEMENT	87 402	14 984	17,1%	-72 418

DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 11,5 MMDH à fin février 2022 contre un déficit budgétaire de 10,2 MMDH un an auparavant.

ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 2,2 MMDH à fin février 2022 contre 9,7 MMDH à fin décembre 2021, soit une diminution de 7,5 MMDH.

5- FINANCEMENT

Compte tenu d'un besoin de financement de 19 MMDH contre un besoin de financement de 13,5 MMDH à fin février 2021 et d'un flux net positif de 870 MDH du financement extérieur contre un flux net positif de 3,7 MMDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 18,2 MMDH contre un recours au financement intérieur pour un montant de 9,8 MMDH à fin février 2021.

FINANCEMENT EXTERIEUR

A fin février 2022, le financement extérieur net a été positif de 870 MDH. Les remboursements du principal de la dette extérieure ont atteint 1.389 MDH et les tirages ont été de 2.259 MDH, dont 1,3 MMDH auprès de la BAD et 474 MDH auprès de la BIRD.

FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 21,3 MMDH contre 6,7 MMDH un an auparavant ;
- de la baisse des dépôts au Trésor de 755 MDH contre une diminution de 2.237 MDH à fin février 2021 ;
- de la ponction sur les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib pour 2 MMDH contre 2,8 MDH à fin février 2021 ;
- et des autres moyens de financement notamment, le numéraire chez les comptables publics, les chèques remis à l'encaissement durant les derniers jours de février 2022 et dont le compte courant du Trésor à Bank Al-Maghrib ne sera crédité que début mars, les avances aux régisseurs, ...

Dépôts au Trésor

Les dépôts au Trésor ont été de 87,3 MMDH à fin février 2022 contre 88,1 MMDH à fin décembre 2021, en baisse de 755 MDH.

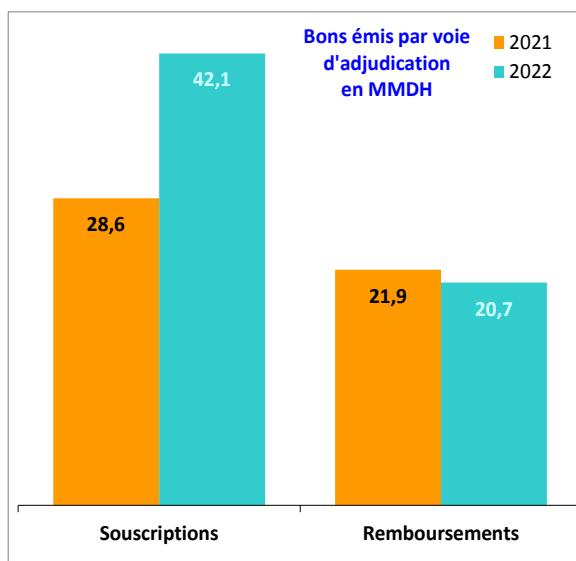
Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 3,2 MMDH contre 5,3 MMDH en début d'exercice, compte tenu de placements de 7,9 MMDH effectués en février 2022 et dont le remboursement n'intervient qu'en mars 2022.

Dette intérieure

S'élevant à 672,8 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 3,5% par rapport à son niveau à fin décembre 2021. Ceci s'explique notamment par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 21,3 MMDH, résultant de souscriptions pour 42,1 MMDH et de remboursements pour 20,7 MMDH contre un recours au marché des adjudications pour un montant net de 6,7 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 28,6 MMDH et de remboursements pour 21,9 MMDH.

Encours de la dette intérieure					
	2021	Souscrip.	Rembour.	2022	Var %
Adjudications	646 633	42 085	20 748	667 969	3,3%
13 semaines	600,0	0,0	400,0	200	
26 semaines	1 100,0	0,0	300,0	800	
52 semaines	23 969,5	0,0	11 028,9	12 941	
2 ans	78 192,2	14 875,9	1 739,3	91 329	
5 ans	170 632,7	15 058,2	2 297,1	183 394	
10 ans	133 929,3	9 435,7	2 532,9	140 832	
15 ans	123 076,1	2 093,0	2 450,0	122 719	
20 ans	78 383,8	0,0	0,0	78 384	
30 ans	36 749,0	622,1	0,0	37 371	
Autres	3 713	1 979	828	4 864	31,0%
Total	650 346	44 064	21 576	672 833	3,5%



Opérations de la gestion active de la dette intérieure

A fin février 2022 et dans le cadre de la gestion active de la dette intérieure, le Trésor a procédé à des opérations d'échange de bons, en vue de réajuster le profil de la dette.

Ces opérations ont porté sur un montant global de 8,6 MMDH.

Maturités	Echanges	
	Remboursés	Emis
52 semaines	2 036,6	
2 ans	1 739,3	
5 ans	2 297,1	4 475,5
10 ans	2 532,9	3 548,3
15 ans		842,6
Total	8 605,9	8 866,4